

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

Présents : Mrs : Emmanuel HERVIEUX, Patrick DAVID, Christian MARCILLE, Michel CHAMBRIN, André VILLARD, Thierry PICHON, Gérard BAZIN, Christophe MENAGER, Bernard GUERTON,

Mmes Christiane BERTHEAU, Chantal IMBAULT, Isabelle MARQUES,

Etait également présent : Christophe ROUILLON (suppléant de Teillay-le-Gaudin),

Absents excusés : Mr Pierre COISNON, Mmes Priscilla MALLET (pouvoir à Mr HERVIEUX), Anne DELORME (suppléante d'Allainville-en-Beauce), Mr BALAINE Nicolas (Trésorier d'Outarville)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 13

Monsieur Christophe MENAGER a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir approuvé le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

I - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTES DE GESTION 2011 :

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHEAU Christiane, deuxième adjoint, a approuvé, à l'unanimité les comptes administratifs 2011, conformes aux tableaux "Etat II-1 résultats budgétaires de l'exercice" et "état II-2 résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés" tirés des comptes de gestion de l'année 2011. Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Commune :

Excédent de fonctionnement de 693 812,86 €

Excédent d'investissement de 544 630,79 €

Restes à réaliser en dépenses de 792 772,00 €

Restes à réaliser en recettes de 168 703,00 €

Service des eaux :

Excédent de fonctionnement de 251 620,79 €

Excédent d'investissement de 46 173,74 €

Restes à réaliser en dépenses de 6 500,00 €

Restes à réaliser en recettes de 30 000,00 €

Assainissement :

Excédent de fonctionnement de 48 928,93 €

Déficit d'investissement de 54 867,57 €

Pas de restes à réaliser en dépenses

Restes à réaliser en recettes de 49 000,00 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, les comptes de gestion sont dressés pour l'exercice 2011 par le receveur pour les budgets Communal, Eaux et Assainissement, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserves de sa part. Hors de la présence de Monsieur le Maire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

II - BUDGETS UNIQUES 2012 ET RETOUR DU MAIRE, PRESIDENT DE SEANCE :

1) Budget communal

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des impôts des ménages pour l'année 2012 (identiques à 2011) à savoir :

* Taxe d'habitation 8,20 %

* Taxe foncière bâtie 11,65 %

* Taxe foncière non bâtie 29,14 %

2) Le conseil décide d'affecter et de reprendre dans leur totalité les résultats de l'exercice achevé de 1 238 443,65 €, et d'affecter le résultat comme suit :

- **Art 002** (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 614 374,65 €, en recettes de fonctionnement,
- **Art 001** (excédent d'investissement reporté) la somme de 544 630,79 € en recettes d'investissement.
- **Art 1068** (réserves) la somme de 79 438,21 € en recettes d'investissement pour financer le déficit d'investissement.

Le budget 2012 s'équilibre : en section de fonctionnement à 1 539 851,00 €

en section d'investissement à 942 711,00 €

La principale dépense d'investissement 2012 sera :

- * la construction d'une salle d'activités des associations à Outarville

3) Budget service des eaux

Le conseil décide de reprendre dans leur totalité les résultats de l'exercice achevé de 297 794,53 € et d'affecter le résultat comme suit :

- **Art 002** (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 251 620,79 € en recettes de fonctionnement,
- **Art 001** (excédent d'investissement reporté) la somme de 46 173,74 € en recettes d'investissement,

Le budget 2012 s'équilibre : en section de fonctionnement à 367 163,00 €

en section d'investissement à 240 486,00 €

4) Budget assainissement

Le conseil décide de reprendre dans leur totalité les résultats de l'exercice achevé de - 5 938,64 € et d'affecter le résultat comme suit :

- **Art 002** (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 43 061,36 € en recettes de fonctionnement,
- **Art 001** (déficit d'investissement reporté) la somme de 54 867,57 € en dépenses d'investissement,
- **Art 1068** (réserves) la somme de 5 867,57 € en recettes d'investissement.

Le budget 2012 s'équilibre : en section de fonctionnement à 112 761,00 €

en section d'investissement à 130 312,00 €

Toutes les opérations budgétaires sont adoptées à l'unanimité. Les délibérations nécessaires sont prises.

III - DELIBERATIONS :

Suite aux exposés du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

COMMUNE :

1. De reconduire le contrat FONJEP pour l'année 2012 et d'inscrire la somme de 35 698,00 € à l'article 65738 au budget unique 2012.
2. De renouveler l'adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal pour l'année 2012 et d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6474 au budget unique 2012.
3. De renforcer l'équipe d'animation à la Maison des Jeunes d'Outarville pour les mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires.
4. De donner un avis défavorable au schéma régional éolien.
5. De participer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), de ne pas participer au financement du Fonds Unifié Logement, ainsi qu'au financement des dispositifs solidarité énergie, eau, car c'est une compétence communautaire,
6. Jardin du souvenir : De fixer à compter du 1^{er} avril 2012 le prix et la durée des cave-urnes et columbarium dans les cimetières communaux, comme suit :

* 5 ans : 200,00 €

* 15 ans : 600,00 €

* 30 ans : 1 200,00 €

Le règlement de l'espace cinéraire sera étudié au prochain conseil.

ASSAINISSEMENT :

7. De mettre en place une convention de financement à options multiples pour les travaux d'assainissement intégrant une phase de mobilisation et une phase de consolidation pour un montant total de 33 000,00 € au taux en vigueur au moment du déblocage. La phase de consolidation sera de 15 ans et le remboursement s'effectuera à échéances constantes annuelles.

IV- DEMANDES DE SUBVENTION :

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions,

Considérant les dispositions légales d'attribution, les membres du Conseil, membres d'associations ne prenant pas part au vote pour les associations concernées, après en avoir délibéré, décident d'attribuer les subventions et cotisations suivantes pour l'année 2012 :

* Association Comité des fêtes d'Outarville 400,00
€

* Mission Locale du Pithiverais677,00
€

Les membres du conseil, à l'unanimité donnent un avis défavorable aux demandes de subventions suivantes :

* L'association de l'habitat et Développement- PACT du Loiret,

*Le Domaine de Chantaloup (établissement médico-social),

* L'association Omnisports du canton d'Outarville.

V- DEVIS :

BUDGET COMMUNAL

Les membres du conseil municipal, ont adopté les devis suivants :

1. Entreprise MESSEANT Dominique :

Fourniture et pose de portes extérieures d'une salle communale pour la somme de 7 418,07 € TTC. (Dépense d'investissement)

2) Entreprise BARBOT Alexandre :

Fourniture et pose d'une porte d'un local communal pour la somme de 4 208,31 € TTC. (Dépense d'investissement)

3) Entreprise BOURRELIER EDUCATION :

Achat de mobilier pour l'école maternelle pour la somme de 1 495,00 € TTC. (Dépense d'investissement)

4) Entreprise MESSEANT Dominique :

Fourniture et pose d'une porte au BAFN d'Outarville pour la somme de 3 159,83 € TTC. (Dépense d'investissement)

Réparation d'un vitrage au BAFN d'Outarville pour la somme de 438,99 € TTC. (Dépense de fonctionnement)

Les membres du conseil municipal ont étudié les devis suivants :

5) Pompes Funèbres Laurent PINTURIER :

Jardin du souvenir, les membres du conseil demandent quelques modifications sur le devis reçu avant de donner l'ordre de service.

BUDGET SERVICE DES EAUX

Les membres du conseil municipal, ont adopté les devis suivants :

1. Entreprise LYONNAISE DES EAUX :

Fourniture d'une pompe de secours pour le réservoir de Melleray pour la somme de 7 457,06 € TTC. (Dépense d'investissement)

2) SARL JATTEAU :

Remplacement de l'échelle de forage au château d'eau d'Outarville pour la somme de 12 402,52 € (Dépense d'investissement)

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les membres du conseil municipal, ont adopté les devis suivants :

1. Entreprise LYONNAISE DES EAUX :

Remplacement des pompes de recyclage et réfection des bétons de la station d'Outarville pour la somme de 24 744,04 € TTC.

VI- AFFAIRES DIVERSES :

- Le Maire informe le conseil de la demande des Directrices des écoles maternelle et primaire pour un photocopieur. Les membres du conseil émettent un avis favorable pour la location d'un photocopieur noir et blanc au groupe scolaire. Un devis sera demandé à l'entreprise LERAY.

- Le Maire fait part au conseil des remerciements d'un particulier pour le bulletin municipal d'Outarville.

- Le Maire donne lecture d'un article sur "comment réduire la facture de l'éclairage public". Il informe qu'un quart des dépenses d'énergie des communes provient de l'éclairage public et demande aux membres du conseil de réfléchir pour une éventuelle rénovation de l'éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse et réaliser des économies d'énergies, tout en éclairant mieux et assurant la sécurité des habitants. Mr BAZIN demande que dans un premier temps, les employés communaux répertorient les points lumineux des communes associées d'Outarville sur un plan.

- Le Maire dresse la liste des personnes convoquées pour le tour de garde des élections présidentielles du 22 avril prochain.

VII- PROCHAINES REUNIONS :

- Jeudi 5 avril 2012 à 9h30 à la Mairie d'Outarville : Analyse des offres pour les travaux de réhabilitation du château d'eau de St-Pérvy-Epreux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure 00.